

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdomadaires régionaux de la Capitale-Nationale

Projet de construction d'un tramway à Québec

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 6 JUILLET 2020 À 19h

Québec, le 6 juillet 2020 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Corinne Gendron, présidente, et de MM. Antoine Morissette et Pierre Renaud, commissaires, annonce la première partie de l'audience publique sur le [Projet de construction d'un tramway à Québec](#). Les séances auront lieu à compter du **lundi 6 juillet 2020 à 19h**. Elles se poursuivront les jours suivants, selon ce calendrier :

	Lundi 6 juillet	Mardi 7 juillet	Mercredi 8 juillet	Jeudi 9 juillet	Vendredi 10 juillet
AM À partir de 9 h					Thème 4 Les répercussions sur le milieu naturel et humain pendant la construction et l'exploitation
PM À partir de 13 h		Thème 1 La justification du projet, l'achalandage et la technologie retenue	Thème 2 Le tracé, l'intégration au réseau de transport et le développement urbain	Thème 3 La gouvernance, les finances, les politiques gouvernementales, le cadre réglementaire et la participation publique	Thème 4 Suite Séance ouverte
Soir À partir de 19 h	Séance d'ouverture Discours d'ouverture et présentation du projet. Thème 1 La justification du projet, l'achalandage et la technologie retenue	Thème 1 Suite	Thème 2 Suite	Thème 3 Suite Thème 4 Les répercussions sur le milieu naturel et le milieu humain (acquisitions et circulation) pendant la construction et l'exploitation	Séance ouverte Au besoin



Les séances se dérouleront au Centre des congrès de Québec. Pour être le plus inclusif et accessible possible, divers moyens technologiques de participation ont été proposés aux citoyens par le BAPE. Toutes les séances seront retransmises en direct sur le site Web du BAPE et sur sa page Facebook. Il sera également possible de les suivre en direct à la télévision sur les ondes de MAtv Québec aux positions 9 et 609 pour les abonnés de Vidéotron.

La commission accueillera en salle un certain nombre de citoyens selon les consignes et les recommandations de la Santé publique en vigueur. Ainsi, compte tenu des circonstances inédites entourant la pandémie associée à la COVID-19 et des mesures exceptionnelles s'y rattachant, seules les personnes préalablement inscrites au registre pourront être admises dans la salle d'audience.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions de la commission et des participants, la première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.

559 personnes se sont inscrites au registre entre le 25 juin et le 2 juillet pour soumettre une question à la Commission. 70 d'entre elles ont exprimé le souhait de pouvoir poser leur question en personne et la commission les accueillera lors des différentes séances publiques.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera au cours de la semaine du 3 août 2020, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. La date limite pour soumettre un mémoire est fixée à midi le 30 juillet 2020. Il faut au préalable remplir l'avis d'intention qui sera disponible sur notre site internet du 6 au 23 juillet à 16h. Les modalités de participation relatives à cette deuxième partie de l'audience seront annoncées ultérieurement.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 5 novembre 2020, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui seront déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête seront disponibles sur le [site Web du BAPE](#). Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.



– 30 –

Source : Pierre Turgeon
 Conseiller en communications
 581-925-0679/581-982-4400
 Pierre.turgeon@bape.gouv.qc.ca
tramway-quebec@bape.gouv.qc.ca
www.facebook.com/BAPEquebec